

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 688

Artikel: Mariage : le droit et la morale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARIAGE

Le droit et la morale

La révision du droit du mariage — c'est un de ses intérêts — oblige les parlementaires à exprimer les valeurs fondamentales auxquelles ils se réfèrent.

Pas de faux-fuyants possibles, comme souvent au Parlement, dans des arguments passe-partout et impersonnels: conjoncture mondiale, inflation, situation budgétaire, respect de l'économie libérale, etc. etc.

Plusieurs députés ont exprimé leur malaise face à ce projet et aux valeurs qu'il postule. Le démocrate du centre Blocher a été, dans cet exercice, le plus incisif: ce qui est visé par le nouveau droit du mariage, a-t-il pu affirmer en substance, ce n'est plus la protection de la communauté et de la famille, mais celle de l'individu; le projet illustre bien l'incapacité actuelle des particuliers d'assumer

leurs devoirs à l'égard de la communauté et la dissolution des structures d'autorité.

En matière de mœurs et de morale — on se souvient encore du déchaînement de passions qu'a provoqué le projet de revision du Code pénal au chapitre des délits sexuels — chacun a peine à tolérer des normes juridiques qui ne recoupent pas ses propres comportements... Comme si ne plus poursuivre pénalement l'inceste équivalait à promouvoir ce type de relations, comme si reviser le droit du mariage revenait à nier le modèle traditionnel et majoritaire du couple. Derrière ces réticences, c'est une tentation totalitaire qui pointe: refus d'accepter la différence! Pointe aussi la croyance que le droit peut exorciser et brider l'évolution des mœurs.

Détail piquant: les parlementaires sceptiques ou opposés à cette autonomie nouvelle des conjoints sont tous de farouches défenseurs du libéralisme économique pur et dur. Comme quoi, aujourd'hui, bon nombre de ceux qui se prétendent libéraux ne sont plus que des conservateurs.

autres innombrables publications (diable, il faut bien dépenser les trois millions reçus de la Migros pour la campagne électorale de cet automne!).

Ces dames de la section zurichoise — de loin la plus forte — de l'Alliance ont protesté contre la prise de position de leur groupe à Berne. Monika Weber, seule conseillère nationale AdI, qui a cru bon d'abonder dans le sens de Schalcher, ne s'en fait pas trop: les consommatrices la rééliront sans problème. Et tant pis pour les féministes.

PS. Pour asseoir définitivement leur crédibilité, les indépendants ont finalement dit «oui» à cette loi à laquelle ils n'avaient apporté ni amendements, ni améliorations. A l'électeur de s'y retrouver.

GAUCHE-DROITE

Dissidents en quête d'électeurs

Quelques radicaux bernois n'approuvent plus la ligne «tatchériste» de leur parti et envisagent de déposer une liste libérale pour les prochaines élections nationales. On cite parmi les candidats probables M^{me} Leni Robert-Bächtold, brillamment élue au Grand Conseil l'année passée et première des viennent-ensuite au Conseil national pour la législature qui s'achève, M. Rolf Deppeler, ancien député au Grand Conseil et candidat, non élu, au Conseil national en 1971, ainsi qu'un médecin, défenseur des droits des piétons et conseiller de Ville bien élu il y a deux ans, le Dr Fierz.

D'où viendraient les électeurs d'une telle liste? On ne peut s'empêcher de faire des rapprochements avec les tentatives politiques d'Argoviens, groupés en 1967 sous le nom de «Team 67». Leur liste pour les élections nationales portait le sous-titre «des libéraux argoviens pour une Suisse moderne». Elle était apparentée à la liste radicale traditionnelle. En 1969, «Team 67» faisait élire trois députés au Grand Conseil argovien.

Aux élections nationales de 1971, l'apparemment regroupait à titre de partenaires trois autres petits partis: Alliance des indépendants, Parti populaire évangéliste, Electeurs libres et sans partis.

En 1975, l'apparemment était mis au point avec les socialistes.

En 1977 «Team 67» disparaissait du Grand Conseil argovien, suivait bientôt sa dissolution; et en 1979, après adhésion au Parti socialiste, deux anciens militants de «Team 67» étaient élus conseillers nationaux (un troisième avait moins de chance).

PUB

Indépendants à la «une»

L'Alliance des indépendants, qui forme un groupe aux Chambres fédérales avec le Parti évangélique, ne sait décidément plus à quel coup de pub se vouer. En suivant leur porte-parole Heinrich Schalcher (66 ans, avocat à Winterthour, colonel de la justice militaire), qui demandait le renvoi au Conseil fédéral du projet de nouveau droit matrimonial, les indépendants ont sans doute fait la «une» des quotidiens alémaniques, mais n'ont guère fait preuve de cohérence: ils inscrivent en effet en grosses lettres leur engagement féministe dans tous leurs programmes, plates-formes et